

## Délibérations du 19.07.2021

Au regard de la situation sanitaire, la **Commission Formation et Vie Universitaire** s'est tenue à distance, via Teams, conformément à la délibération de la CFVU adoptée le 12 février dernier et de la délibération du CA du 26 février 2021.

La **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**, en sa séance du **19 juillet 2021, 9h00**, en visioconférence, via Teams

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

**Vu** le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

**Vu** les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;

### Prend les délibérations suivantes :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 21

Étaient présent.es :

**Marie-Karine LHOMMÉ**

**Collège A** : Martine SEVILLE, Valérie HAAS, Emilie VAYRE, Vincent DI ROCCO, Isabelle BOEHM

**Collège B** : Hervé GOLDFARB, Alexandre QUIQUEREZ, Marie-Karine LHOMMÉ, Tanguy LEROY, Pascale COLLIOT

**Collège BIATSS** : Olivier DAMOUR, Eve ROTHBERG, Stéphane RICHARD, Flora PULCE, Hervé BRUNI

**Personnalités extérieures** :

**Usagers/ères** : Inès TOURDOT, Ninon CHARLES, *Clémence FROGER est arrivée en cours de séance*

**Représenté.es** : Thomas PASQUIER, Jean-Yves AUTHIER, Erica DUMONT, Samuel BAUDRY

**Invité.es** : Carole FOURNEL, Gilles COMBAZ, Arnaud DE LA ROCHETTE DE ROCHEGONDE, Patricia MAKI, Lamine MAHMOUDI, Philippe POLOME, Catherine LEROUX, Marie DESPRES, Nathalie AUVERGNON

**Invitées permanentes** : LOBRY Cathy, DESPRAT Valérie, LESUEUR Charlotte

INFORMATIONS ET ECHANGES				
<b>01 – Actualités de l'établissement</b>				
<u>Organisation CFVU / CA</u> Les avis de la CFVU de ce jour et celle du 10 septembre seront soumis au prochain CA qui aura lieu le 24 septembre.				
Reprise en présentiel dès le mois de septembre des CFVU. A la rentrée, les membres élu.es recevront un questionnaire afin de connaître leurs préférences sur la tenue en présentiel ou en distanciel des différentes instances (CFVU, CR, CA, CAC, instances préparatoires).				
<u>Organisation de la rentrée</u> Le projet de circulaire reçu reflète les différentes déclarations de la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, à savoir une reprise à 100% dans les espaces de cours et dans les espaces de restauration, le maintien obligatoire du port du masque et la nécessité de prévoir des solutions de repli en cas de reprise de l'épidémie. Au sein de l'Université Lyon 2, les CM sont				

prévus avec une jauge à 50% pour les cours à gros effectifs. Incitation auprès des étudiant.es à se faire vacciner au sein des centres de vaccination. Pas d'exigence du passe sanitaire à ce jour.

#### Renouvellement des tuteur.trices étudiant.es

Les composantes ont reçu un message les incitant à renouveler le dispositif tutorat étudiant. Les demandes sont à transmettre au service des études. L'enveloppe financière de 2020 doit être clôturée afin de pouvoir demander un nouveau financement pour 2021 au MESRI. Les composantes pourront ajuster leurs demandes au cours du semestre.

#### **02 – Point d'étape sur la mise en place LAS Santé**

Présentation par Marie-Karine LHOMMÉ du point d'étape sur la mise en place de la Licence Accès Santé.

Réforme de la 1<sup>ère</sup> année de santé mise en place à la rentrée 2020. L'Université Lyon 2 est partenaire en étant associée à l'Université Lyon 1, Lyon 3 et l'ICLY. Les objectifs de cette réforme étaient de supprimer la PACES, d'ouvrir les études de santé à des profils plus variés et de permettre aux étudiant.es qui échouent au concours PACES de poursuivre leurs études, mise en place d'un *numerus apertus* qui remplace le *numerus clausus*.

Depuis la rentrée 2020, il existe deux voies post-bac pour accéder à la sélection MMOP: le parcours spécifique accès santé (PASS) et l'option licence accès santé (LAS). Les PASS sont gérés à Lyon 1 et concernent la psychologie et les sciences cognitives ; les LAS liées au portail psychologie sciences cognitives de Lyon 2.

La LAS (Licence Accès Santé) : il s'agit d'une licence généraliste avec une option Accès Santé qui permet de candidater à la sélection des filières MMOP. En LAS, la majorité des enseignements porte sur le thème de la licence (Majeure) et une minorité sur la santé (Mineure santé). La capacité d'accueil dans chaque LAS est limitée. Sur Parcoursup, il est conseillé de demander également, en plus de la LAS, la même licence sans l'option accès santé ou d'autres licences, avec ou sans option accès santé. La priorité géographique des licences est consultable sur chaque fiche de formation via Parcoursup.

Le PASS (Parcours Accès Spécifique Santé) : il s'agit d'une année universitaire dont la majorité des enseignements porte sur la santé (Majeure) et une minorité sur une discipline autre (Mineure disciplinaire) qui permet également de candidater à la sélection aux filières MMOP. La capacité d'accueil par UE disciplinaire est limitée. Sur Parcoursup, il est conseillé de demander plusieurs UE disciplinaires. Le redoublement n'est pas permis.

Si l'étudiant.e en PASS a validé 60 ECTS et qu'il/elle est sélectionné.e, il/elle intègre la 2<sup>ème</sup> année MMOP ; si l'étudiant.e est sans admission en 2<sup>ème</sup> année de MMOP, il/elle peut passer en deuxième année de Licence de la mineure disciplinaire, puis en 3<sup>ème</sup> année de Licence. Il/elle a également la possibilité de candidater une deuxième fois à la sélection en 2<sup>ème</sup> année de MMOP après avoir validé sa L2 ou L3.

Si l'étudiant.e en PASS n'a pas validé ses 60 ECTS, il/elle se réoriente en L1 ou autre. Pas de redoublement de PASS.

<p>Lyon1, Lyon2, Lyon3 et l’Institut catholique de Lyon proposent des UE disciplinaires (mineures) au choix en PASS, telles que chimie, physique, mathématiques, sciences de la vie et environnement, sciences pour la santé, science de la vie, droit et psychologie. Il existe des LAS dans ces mêmes disciplines.</p> <p>L’option accès santé est proposée dans la LAS (Mineure santé). La mineure dématérialisée comptabilise 30 heures de cours mutualisés et 20 heures de séances d’enseignement en présentiel interactif. La mineure santé équivaut à 10 ECTS répartis en 2 blocs d’enseignement : le bloc 1 commun à toutes les licences (6 ECTS) inclus dans la maquette et le bloc 2 selon la licence choisie (4 ECTS) hors maquette.</p> <p>Lyon 2 a été en contact régulier avec Lyon 1 et les autres établissements partenaires. Des pistes d’amélioration sont à venir. Il n’y aura pas d’ouverture d’une LAS 2 (avec maquette modifiée pour inclure des enseignants de santé) à Lyon 2 et 3 l’année prochaine. Lyon 2 porte 2 mentions : psychologie et sciences cognitives, Lyon 3 porte le droit et devrait ouvrir une disciplinaire à la philosophie à la rentrée 2022.</p> <p>La réunion prévue le mercredi 20 juillet du suivi de la réforme aura des informations sur les préconisations du comité national de suivi de la réforme pour l’année prochaine. Le ministère encourage une évolution vers le tout LAS. Un arrêté devrait pouvoir attribuer les places en MMOP non prises par les étudiants de LAS aux étudiant.es en PASS ; une commission examinera également les demandes de redoublement des PASS, normalement interdites.</p> <p>Une fin d’année qui crée des instabilités et des incertitudes, notamment pour les étudiant.es qui n’ont pas validé leurs deux blocs. Certain.es étudiant.es sont actuellement dans l’incertitude de leur rentrée. Les étudiant.es ayant validé une PASS ou leur bloc santé en LAS seront identifiés par un code afin qu’ils puissent tenter une seconde candidature en L2. Une première année de mise en œuvre très complexe pour les étudiant.es.</p> <p>Souhait de connaître le pourcentage de réussite de ces étudiant.es en PASS et en LAS.</p> <p>Le travail autour de cette réforme a été salué.</p>				
<b>ADOPTIONS</b>				
<b>Modifications des MCC 2021-2022</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abst</b>	<b>NPPAV</b>
<p><b>03 – Modifications des MCC 2021-2022 (vague 1)</b> Les composantes devaient faire remonter leurs MCC, notamment pour les formations qui débutent avant le 13 septembre afin de pouvoir les afficher. L’essentiel des modifications de MCC sera présenté à la CFVU du 8 octobre. Les MCC des BUT et des MEEF seront également présentées lors de cette CFVU.</p>				

<p><u>IETL</u> (MCC votées en Conseil de fac) :</p> <p>LP COLLABORATEUR EN DROIT SOCIAL  M1 INEGALITES ET DISCRIMINATIONS  M2 INEGALITES ET DISCRIMINATIONS  M1 DROIT SOCIAL  M2 DROIT SOCIAL-MOBILITE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS  M2 DROIT SOCIAL-DROIT ET RELATIONS SOCIALES DANS L'ENTREPRISE  M2 DROIT SOCIAL-JURISTE EN DROIT SOCIAL ET EN INGENIERIE SOCIALE  M2 DROIT SOCIAL-THEORIE ET PRATIQUE DU DROIT SOCIAL  M2 DROIT SOCIAL-DROIT DE LA PROTECTION SOCIALE  M1 ERGONOMIE  M2 ERGONOMIE</p> <p><u>LESLA</u> :</p> <p>L2 ARTS DU SPECTACLE SCENES  L3 ARTS DU SPECTACLE SCENES  M2 LETTRES MODERNES INTERNATIONAL PIEF</p> <p><u>FDJVD</u> :</p> <p>DU MEDIATION PROCESSUS, TECHNIQUES, DEVELOPPEMENTS  LP COMPTABILITE ET GESTION DES ASSOCIATIONS CGA</p> <p><u>SEG</u> :</p> <p>LP GRF  L2 ECONOMIE ET GESTION  M1 APE  M1 RISE  M1 MONNAIE BANQUE FINANCE ASSURANCE  M2 MBFA BF  M2 MBFA EF  M2 MBFA ETE  M2 MBFA FCG  M2 MBFA MOM</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 22  Vote 03 – Adoption</p>	21			1
<p><b>Bilan engagement étudiant et évolution du dispositif 2021-2022</b></p>	Pour	Contre	Abst	NPPAV
<p><b>04 – Bilan engagement étudiant et évolution du dispositif 2021-2022</b>  Présentation par Carole Fournel, responsable du service de la Vie étudiante, du bilan et de la valorisation de l'engagement étudiant.</p> <p><u>Rappel du cadre actuel</u>  Dispositif de l'engagement étudiant mis en place en 2017 pour les étudiant.es de L2, L3 et M1, une seule fois par mention de diplôme. L'engagement peut être de plusieurs types : dans une association, sapeur-pompier volontaire, réserviste, donneur.se de notes à la mission handicap. Cet engagement peut être volontaire, formalisé, bénévole (et sans reconnaissance pédagogique dans le diplôme).  La durée d'engagement doit être à minima de 25 heures d'implication. Le</p>				

bonus est graduable de 0,2 à 0,6 au 2<sup>nd</sup> semestre et non cumulable avec un autre bonus. Le décret qui valorise l'engagement étudiant date de mai 2017.

#### Le déroulé de l'année

Le déroulé de l'année est sur deux temps :

- Une préinscription au sein du dispositif (472 préinscriptions pour 411 inscriptions éligibles en 2020-2021)
- 7 ateliers (et 2 permanences) organisés en présentiel et en distanciel pour aider les étudiant.es à compléter leur dossier et à prendre de la distance sur leur engagement, à le mettre en parallèle avec le contenu de leur formation et préparer leur dossier qui sera évalué.

Implication du SCUIO-IP, de la mission handicap et de 5 enseignant.es (Valérie HAAS de l'Institut de Psychologie, Nicolas BALTENNECK de l'Institut de Psychologie, Norbert GRANGET de l'ISPEF, Caroline FRAU d'ASSP et Raphaël GRUNEWALD du SUAPS).

Implications des enseignant.es au niveau des ateliers et de la correction des dossiers déposés et leur évaluation.

108 dossiers ont été déposés (2020-2021) :

- 92 bénévoles associatifs dans 65 associations différentes (12 agréées Lyon 2, 3 associations partenaires comme l'AFEV, le Secours populaire, Sup de Co, 50 autres associations)
- 4 réservistes
- 2 sapeurs-pompiers
- 10 bénévoles Mission Handicap

103 dossiers ont obtenu un bonus avec une moyenne de 0,4 point supplémentaire.

#### Observations

Apport indispensable du corps enseignant dans le dispositif (accompagnement des étudiant.es / évaluation) et une montée en puissance d'année en année (de 39 dossiers à 108 dossiers). Dispositif de plus en plus connu et qui évolue afin de l'adapter aux étudiant.es.

3 axes de modifications sont proposés :

- Éviter la disproportion importante entre les inscrits et les dossiers déposés ;
- Élargir le champ des bénéficiaires ;
- Proposer un accompagnement plus soutenu.

#### Des évolutions du dispositif pour 2021-2022 :

- La mise en place d'une réunion d'information obligatoire pour valider l'inscription (précision des attendus et des conditions d'éligibilité) ;
- Des ateliers plus conséquents avec un accompagnement sous un format collectif et un format individuel ;
- Éligibilité du volontariat en service civique.

L'accompagnement plus soutenu est de privilégier le temps de permanence et le temps d'échange le mois précédant la mise en place des ateliers. Les

<p>ateliers ont pour but de favoriser l'interaction entre les étudiant.es afin de présenter leur engagement, de prendre de la distance sur leur engagement et de construire une grille d'évaluation. Accompagner les étudiant.es consiste à souligner ce que peut leur apporter l'engagement étudiant et savoir l'utiliser et le mettre en valeur dans le cadre professionnel, par exemple dans un CV ou pour candidater en master.</p> <p>Des appels sont lancés par la VP formation afin de « recruter » des enseignant.es pour les ateliers ou dont la thématique de recherche raisonne avec la question de l'engagement. Perspective de croissance sur l'engagement associatif ou autre.</p> <p>Le service civique est une catégorie intégrée au décret relatif à l'engagement étudiant. Le cadre juridique le rend parfaitement éligible au dispositif. Les compétences acquises sont appréciées dans l'insertion professionnelle, notamment par la transformation de leur expérience dans le cadre d'un entretien professionnel. Dans le cadre de la nouvelle accréditation, deux semestres de préprofessionnalisation seront intégrés avec du PPP (projet personnel et professionnel). L'intégration d'un portfolio, d'un bilan de compétences et sur le supplément au diplôme est en réflexion afin de valoriser cette expérience professionnelle.</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 22 Vote 04 – Adoption</p>	21			1

Fait à Lyon, le 22.07.21

**Marie-Karine LHOMMÉ**

Vice-Présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

